

L'ESPACE SCHENGEN



- États ayant mis en vigueur les dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen : **Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark*, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque**
- Autres États membres de l'Union européenne, ayant vocation à rejoindre l'espace Schengen : **Bulgarie, Chypre, Roumanie**

- États non membres de l'Union européenne associés à Schengen : **Islande, Norvège, Suisse +**
- États membres de l'Union européenne non membres de l'espace Schengen, mais associés à une partie de cette coopération : **Irlande, Royaume-Uni**
- Limite de l'espace Schengen

* Les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas aux Îles Féroé et au Groenland, mais les personnes voyageant entre ces territoires et les États parties à Schengen ne font pas l'objet de contrôle aux frontières.

+ Les contrôles aux frontières terrestres ont pris fin le 12 décembre 2008. La levée des contrôles aéroportuaires est prévue pour le 29 mars 2009, tout en restant conditionnée par les résultats de l'évaluation complémentaire des frontières aériennes qui se tiendra en février 2009.